

Enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque de Saint-Amand-Montrond (Maître d'ouvrage : Centrale photovoltaïque de Saint-Amand-Montrond)

Le développement du présent projet n'a pas fait l'objet d'un débat public, ni d'une concertation préalable comme définie à l'article L. 121-15-1 du Code de l'environnement.

Toutefois, des actions de communication ont été menées à la fois pour échanger avec les élus de Saint-Amand-Montrond mais aussi pour tenir informée la population locale.

L'origine de ce projet de centrale photovoltaïque s'explique par la volonté de la Mairie de Saint-Amand-Montrond de valoriser une ancienne décharge dont le foncier appartient à la commune. Le porteur de projet, EDF Renouvelables, a été désigné par le conseil municipal à la suite de la mise en concurrence de différentes entreprises. Cette décision a été arrêtée par une délibération du conseil municipal en novembre 2017. Depuis lors, les élus locaux sont associés à l'élaboration du projet. Le porteur de projet et la Mairie de Saint-Amand-Montrond ont travaillé en étroite collaboration afin d'adapter au mieux le projet de centrale solaire aux enjeux du terrain et également de tenir informée la population.

À la suite de la délibération du conseil municipal, un article à propos de ce projet a été publié le 26 novembre 2017 dans le quotidien régional *Le Berry Républicain*. Le journaliste y explique qu'EDF Renouvelables a été désigné à la suite d'une mise en concurrence entre plusieurs porteurs de projets. L'article se poursuit en apportant des précisions à propos de la future centrale solaire proposée par EDF Renouvelables. Il est consultable à l'adresse suivante: https://www.leberry.fr/saint-amand-montrond/politique/2017/11/26/une-centrale-photovoltaïque-en-projet-a-saint-amand-montrond_12643563.html

Entre février 2018 et juillet 2018, des premiers échanges ont eu lieu entre l'association d'aéromodélisme de Saint-Amand-Montrond (Club Modéliste Saint-Amandois), qui exerce actuellement ses activités sur l'emprise de la décharge, et la commune de Saint-Amand-Montrond. La commune de Saint-Amand-Montrond s'est engagée au travers de ces discussions à la relocalisation du club d'aéromodélisme. Les échanges se poursuivent afin de trouver un terrain pouvant accueillir l'activité d'aéromodélisme.

En juillet 2018, un nouvel article sur le développement de la centrale photovoltaïque est paru dans le bulletin municipal de la commune de Saint-Amand-Montrond (Kiosque n°7, édition juillet/décembre 2018, voir également Figure 1). Il fait notamment état de l'évolution du design de la centrale (SMWc retenu) et s'inscrit pleinement dans la stratégie de la commune de Saint-Amand-Montrond « SAM 2030 » qui consiste au développement de l'autonomie énergétique et à la préservation du bien-être.

À partir de septembre 2018, suite au dépôt de la demande du permis de construire, EDF Renouvelables a mis en œuvre, avec l'aide de la Mairie, diverses actions d'information de la population à propos de la future centrale solaire. Une permanence a ainsi été organisée afin d'informer plus largement les habitants de la commune sur le déroulement et le montage du projet photovoltaïque de Saint-Amand-Montrond. L'information s'est organisée de la manière suivante :

- En amont de la permanence : l'information a été relayée via la parution d'un article sur le site internet et sur le Twitter de la commune, et via un affichage sur les panneaux lumineux de la ville.
- Déroulement de la permanence le 7 novembre 2018 :

- i. Invitation des journaux locaux ;
- ii. Distribution d'un flyer aux personnes se déplaçant sur place (voir Figure 2) ;
- iii. Affichage de 4 panneaux communicants (2m*1m, voir Figure 3) sur le projet de centrale photovoltaïque en mairie.

Le journal local *Le Berry Républicain* a publié un article concernant cette permanence en date du 13 novembre 2018 (voir Figure 4). Quelques photos du déroulé de la permanence sont consultables en Figure 5.

- Après la permanence : les panneaux d'information ainsi que les flyers ont été laissés en mairie pour permettre aux personnes n'ayant pas eu la possibilité de se déplacer de s'informer sur le projet photovoltaïque.

En conclusion, la population locale a été informée sur le projet à différentes occasions. L'enquête publique est un moyen supplémentaire pour permettre à tous les riverains de s'informer et de donner leur avis sur ce projet pendant toute la durée de l'enquête.

Jusqu'à présent, aucune opposition n'a été manifestée de la part des riverains.

**PERSPECTIVE
LA VILLE AVANCE**

ET SI NOUS AUSSI NOUS PRODUISONS DE L'ÉNERGIE SOLAIRE ?



© EDF Energie Nouvelle

L'équipe municipale est engagée pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Après études, dans notre commune, nous avons la possibilité de développer la production d'énergie renouvelable par l'énergie solaire. Ainsi, nous avons fait appel à EDF Energies Nouvelles, spécialiste française des énergies renouvelables, pour qu'ils élaborent un projet sur le site de l'ancien Carreau, à l'Est de la commune, au niveau de l'ancienne décharge d'ordures ménagères (fermée depuis 2001).

Les premiers résultats des études engagées par EDF Energies Nouvelles montrent que le site pourrait accueillir, à partir de 2020 une centrale solaire d'une puissance de 5 Mégawatts crête (MWc), soit l'équivalent de la consommation domestique électrique de 1 250 foyers.

Composé d'environ 13000 modules photovoltaïques, d'un poste de conversion et d'un poste de livraison, le site ferait l'objet d'une activité de maintenance régulière. L'activité d'acromodélisme doit se dérouler à titre gratuit sur ces terrains communaux sera accompagnée pour être relocalisée.

Ce projet de centrale photovoltaïque permettra une revalorisation et un meilleur usage du site. En plus, le projet apportera de nouvelles retombées économiques, notamment pour la commune, versement d'un loyer mensuel par EDF Energies Nouvelles et apport de retombées fiscales tout au long de la production du parc (22 ans minimum). A la fin de sa vie, le démantèlement des installations est également prévu.

Pour qu'il se réalise, le projet doit recevoir un permis de construire de la Préfecture (avec une enquête publique), et être lauréat de l'Appel d'Offres de la Commission de Régulation de l'Énergie.

Si le projet vous intéresse, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

CONTACT
Service Urbanisme
Tél. : 0248 63 8318
louis.doreau@ville.saint-amand-montrond.fr

Figure 1 : article dans le bulletin municipal de la Commune de Saint-Amand-Montrond



Figure 2 : Flyer (recto-verso) de présentation du projet photovoltaïque

TERREVALS RENEWABLES
11, rue de la Vallée - 13100 Gardanne



Un site idéal

11, rue de la Vallée - 13100 Gardanne
04 91 00 10 00 - www.edf-renewables.com

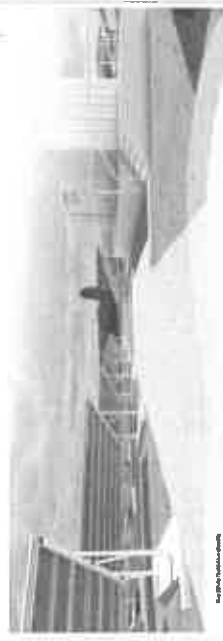
LES OPPORTUNITÉS DE VALCARTEN UN TERRAIN BEAUCOUP

Le site présente pour le futur investisseur potentiellement de 3000 MW de capacité de production annuelle, ce qui représente un potentiel de production de 1000 GWh par an. Le terrain est plat et offre de nombreuses possibilités de développement. Les conditions de production sont optimales, ce qui permet de réaliser un projet à moindre coût et avec un rendement élevé.



LA PROSE ET CHRYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Un projet de développement photovoltaïque est en cours de réalisation sur le territoire de la commune de Valcarten. Le site est situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique, ce qui nécessite de prendre en compte les enjeux environnementaux. Le projet est conforme aux réglementations en vigueur et a obtenu l'aval des autorités compétentes. Le terrain est plat et offre de nombreuses possibilités de développement. Les conditions de production sont optimales, ce qui permet de réaliser un projet à moindre coût et avec un rendement élevé.



© EDF Rénouvelables



Une opportunité pour la commune et l'environnement

11, rue de la Vallée - 13100 Gardanne
04 91 00 10 00 - www.edf-renewables.com

UNE AUTE QUALITATIVE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le projet photovoltaïque est conforme aux normes en vigueur et a obtenu l'aval des autorités compétentes. Le terrain est plat et offre de nombreuses possibilités de développement. Les conditions de production sont optimales, ce qui permet de réaliser un projet à moindre coût et avec un rendement élevé.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Le développement de l'énergie renouvelable est une priorité pour la commune. Le projet photovoltaïque est conforme aux normes en vigueur et a obtenu l'aval des autorités compétentes. Le terrain est plat et offre de nombreuses possibilités de développement. Les conditions de production sont optimales, ce qui permet de réaliser un projet à moindre coût et avec un rendement élevé.

OPPORTUNITÉS POSITIVES POUR LA COMMUNE

Le projet photovoltaïque est conforme aux normes en vigueur et a obtenu l'aval des autorités compétentes. Le terrain est plat et offre de nombreuses possibilités de développement. Les conditions de production sont optimales, ce qui permet de réaliser un projet à moindre coût et avec un rendement élevé.

Le projet photovoltaïque est conforme aux normes en vigueur et a obtenu l'aval des autorités compétentes. Le terrain est plat et offre de nombreuses possibilités de développement. Les conditions de production sont optimales, ce qui permet de réaliser un projet à moindre coût et avec un rendement élevé.



Différentes étapes à franchir ensemble

5 Millions d'euros

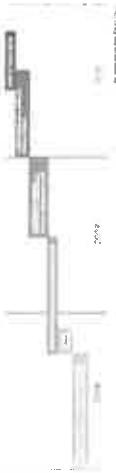
UN PROJET DE MOUVEMENT

Sur le territoire de la commune de...
 Le projet de mouvement...
 Pour permettre à la commune de...
 Le mouvement sera financé par...
 Le mouvement sera financé par...

DONNER LA PAROLE A NOS CITOYENS

Un comité de suivi...
 Le comité de suivi...
 Le comité de suivi...

PLANNING PREVISIONNEL



edf
renouvelable

Le photovoltaïque, cet allié méconnu

Il faut plus d'énergie pour fabriquer des panneaux qu'ils n'en rapportent...

Environ tout autre renouvelable, le panneau solaire a besoin d'un peu plus d'énergie pour être fabriqué que ce qu'il en produira pendant sa durée de vie. Mais ce n'est pas tout. Le panneau solaire est fabriqué à partir de silicium, un matériau qui est très rare et qui est donc très cher. De plus, la fabrication des panneaux solaires est un processus très polluant, qui nécessite beaucoup d'énergie et de produits chimiques.

Avec la météo, le photovoltaïque ne sera pas rentable

Le rendement des panneaux solaires est très dépendant de la météo. En France, le rendement est généralement compris entre 10% et 15%. Cela signifie que pour produire 1 kWh d'électricité, il faut environ 10 à 15 kWh d'énergie pour fabriquer le panneau. De plus, le rendement des panneaux solaires diminue avec le temps, ce qui rend le photovoltaïque moins rentable à long terme.

Les panneaux solaires sont donc un moyen de production d'énergie qui est très dépendant de la météo. Cela signifie que pour produire 1 kWh d'électricité, il faut environ 10 à 15 kWh d'énergie pour fabriquer le panneau. De plus, le rendement des panneaux solaires diminue avec le temps, ce qui rend le photovoltaïque moins rentable à long terme.

Les panneaux solaires ne sont pas recyclables

Les panneaux solaires sont constitués de silicium, un matériau qui est très rare et qui est donc très cher. De plus, la fabrication des panneaux solaires est un processus très polluant, qui nécessite beaucoup d'énergie et de produits chimiques. Cela signifie que les panneaux solaires ne sont pas recyclables, ce qui est un problème pour l'environnement.

Les panneaux solaires sont donc un moyen de production d'énergie qui est très dépendant de la météo. Cela signifie que pour produire 1 kWh d'électricité, il faut environ 10 à 15 kWh d'énergie pour fabriquer le panneau. De plus, le rendement des panneaux solaires diminue avec le temps, ce qui rend le photovoltaïque moins rentable à long terme.

Les panneaux solaires sont donc un moyen de production d'énergie qui est très dépendant de la météo. Cela signifie que pour produire 1 kWh d'électricité, il faut environ 10 à 15 kWh d'énergie pour fabriquer le panneau. De plus, le rendement des panneaux solaires diminue avec le temps, ce qui rend le photovoltaïque moins rentable à long terme.

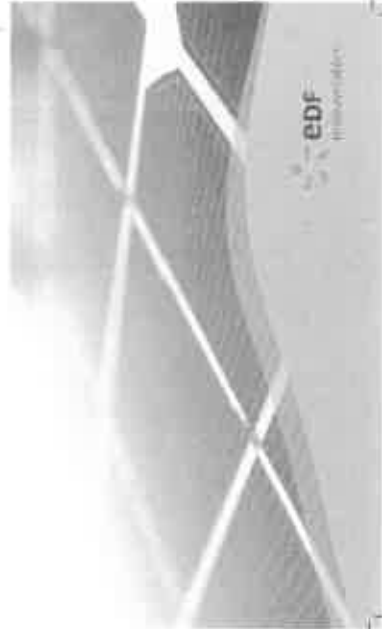


Figure 3 : Panneaux communicants (2m*1m)

ÉNERGIE RENOUVELABLE ■ Un parc de 7 hectares sera exploité à partir de 2020 à la place de l'ancienne déchèterie

Du photovoltaïque à l'Homme-Carreau

Le projet de centrale solaire photovoltaïque, porté sur le site communal de l'Homme-Carreau par EDF Renouvelables, se précise. Détails.

Martine Lemaire
www.lafrance.fr

Un an après le vote unanime du conseil municipal de Saint-Amand, le projet de construction d'une centrale photovoltaïque à l'Homme-Carreau se précise. L'Homme-Carreau se situe, entre autres, à l'ouest de la commune de Saint-Amand, sur un terrain de 7 hectares à 2,14 hectares, en bordure de la route départementale de la commune de Saint-Amand. Le terrain est actuellement occupé par des maïs.

À la clé, il y a pas d'emplois écologiques

Le site est équipé de panneaux solaires et de déchets agricoles, exploités par une entreprise agricole, explique Jacques Devicq, adjoint au maire chargé des finances et du développement. Les sites sont es- timés à 62.000 euros par an, dont 16.000 euros annuels pour la commune de Saint-Amand pendant la durée d'exploitation de la centrale, presque pour une fois.

Les panneaux seront donc installés sur le seul emplacement de l'ancienne déchèterie, fermée depuis 2001 et pour laquelle l'arrêté préfectoral de post-closure n'a pas été pris. Une missive de 2012 a été adressée à la commune, mais cette est annoncée, soit la consommation de

musique, des vêtements de 1.250 foyers.

Cette centrale va permettre de valoriser un terrain qui, jusqu'à présent, était occupé par une activité agricole, explique Jacques Devicq, adjoint au maire chargé des finances et du développement.

Vaincre un terrain impropre à toute activité agricole

Il faut voir la centrale comme un nouvel industriel qui vient s'implanter sur la commune, souligne Jacques Devicq. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale.

développement.

Le chantier devrait être lancé au plus tôt début 2020 pour un démarrage de la centrale en fin d'année. Le permis de construire est en cours d'instruction, indique Jacques Devicq, adjoint au maire chargé des finances et du développement.

PROJET. Le site sera sécurisé et l'improvement extensible aux équipements de maintenance, du parc photovoltaïque, qui produira l'équivalent de la consommation électrique domestique de 1.250 foyers, notamment les électroménagers.

« Il faut voir la centrale comme un nouvel industriel qui vient s'implanter sur la commune, souligne Jacques Devicq. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. »

« Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. »

PROJET. Le site sera sécurisé et l'improvement extensible aux équipements de maintenance, du parc photovoltaïque, qui produira l'équivalent de la consommation électrique domestique de 1.250 foyers, notamment les électroménagers.

« Il faut voir la centrale comme un nouvel industriel qui vient s'implanter sur la commune, souligne Jacques Devicq. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. Les habitants de Saint-Amand ont le droit de s'opposer à la somme de 100 euros par an, qui prévoit la création d'un poste à temps plein à la commune pour la gestion de la centrale. »



Figure 4. Article du Berry Républicain en date du 13 novembre 2018



Figure 5 : Photos du déroulé de la permanence d'information du 7 novembre 2018